

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Année scolaire 2016-2017 : Aides aux transports et à l'acquisition de fruits et légumes (2ème répartition)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer :

- des subventions pour un montant total de 12 570 € à des collèges publics et privés conformément au tableau joint en annexe 1 au rapport, au titre de la 2ème répartition des aides aux frais de transport de collégiens pour l'année scolaire 2016-2017,
- des subventions pour un montant total de 12 276 € à des collèges publics conformément au tableau joint en annexe 2 au rapport, au titre de la 2^{ème} répartition des aides à l'acquisition de fruits et légumes pour l'année scolaire 2016-2017.

La dépense totale de 24 846 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée